

SALVADOR

PROPERTIES

HONORAIRES APPLICABLES AUX VENTES

5% HT SOIT 6% TTC

Honoraires de vente à la charge du vendeur

S

Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs pratiqués par SALVADOR PROPERTIES en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf exceptions prévues au mandat) et incluent la TVA à 20%